

CENTRE DE FORMATION LOUISE COUVE

44/53, rue de la Commune de Paris

93 300 AUBERVILLIERS

☎ 01.48.11.49.30 / 📠 01.48.11.49.39

💻 ifap@couve.fr - Site Internet : www.couve.fr

Photo

DOSSIER D'INSCRIPTION

ACCOMPAGNEMENT au LIVRET 2

En vue de la Validation des Acquis de l'Expérience
(V.A.E.)

D.E.A.S.

D.E.A.P.

D.E.A.E.S.

Session choisie :

1 :

2 :

NOM :

PRENOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : _ _ _ _ _ LOCALITE :

TEL : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ PORT : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

DATE DE NAISSANCE : _ _ / _ _ / _ _ _ _ VILLE de naissance :

PAYS de naissance : NATIONALITE :

N° de notification de recevabilité : Date de recevabilité :

PIECES A FOURNIR :

- 1 photo d'identité
- Copie de la notification de recevabilité
- Frais pour confirmation d'inscription : 20 € à l'ordre du C.F.L.C.
(Non remboursables)
- 1 enveloppe timbrée portant votre nom et adresse

SI PRISE EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR :

ETABLISSEMENT :

ADRESSE :

Tel : Fax :

Nom et Fonction de la personne à contacter :

DATE : -- / -- / 20 -- SIGNATURE :

CACHET ETABLISSEMENT :

SI CANDIDATURE LIBRE

50% minimum du montant de la formation doit être acquitté avant la rentrée. La totalité devra être réglée la 1^{ère} semaine de la rentrée en formation.

Toute formation commencée est due dans sa totalité.

Comment avez-vous connu le Centre de formation Louise Couvé ?

- | | | | |
|---|---------------------------------------|---|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Service Social | <input type="checkbox"/> Salon, forum | <input type="checkbox"/> Pages jaunes | <input type="checkbox"/> Internet |
| <input type="checkbox"/> Pôle-emploi. | <input type="checkbox"/> Relation | <input type="checkbox"/> Jeudis du CFLC | <input type="checkbox"/> Autres..... |

DATE : -- / -- / 20 --

SIGNATURE du candidat :

ACCOMPAGNEMENT au LIVRET 2 **En vue de la Validation des Acquis de l'Expérience** **(V.A.E.)**

Dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention du DEAS ou du D.E.A.P. ou du D.E.A.E.S., le CFLC met en place un accompagnement pour guider les candidats dans l'élaboration du livret N° 2. Sur la base de 20h, 2 sessions sont proposées.

Chaque session comprend :

- 2 matinées de **09h à 12h30**
- 2 journées de **09h à 16h30**,
- 9h30, *en rendez-vous individuel*, à l'attention des stagiaires dont la formation est prise en charge par le Chéquier VAE (*les dates sont fixées conjointement entre le formateur et le stagiaire*)

Total théorie : 20 h

2 SESSIONS en 2017

N° 1 : FEVRIER - AVRIL 2017

- Le Mercredi 22 Février (matin)
- Le Mercredi 23 Mars et le Jeudi 27 Avril (toute la journée)
- Le Mercredi 05 Avril (matin)

N° 2 : SEPTEMBRE - NOVEMBRE 2017

- Le Mercredi 20 Septembre (matin)
- Les Mercredis 04 Octobre et 08 Novembre (toute la journée)
- Le Mercredi 25 Octobre (matin)

COÛT / SESSION :

Prise en charge employeur : 315 €
Candidature libre : 252 €* (la moitié de la somme est due au moment du dépôt du dossier d'inscription)
CHEQUIER VAE : 608 €

■ Frais d'inscription : 20 € (non remboursables en cas de désistement)

Programme :

Groupe de 10 personnes maximum

Indispensable :

- Connaître la formation correspondant au diplôme visé

Guidance personnalisée dans l'élaboration du Livret 2 :**

- Explicitation de l'accompagnement à l'élaboration du livret 2 (objectifs et méthodologie). Définition et explicitation des termes projet professionnel en lien avec la VAE, explication des différentes parties du Livret 2.
- Reformulation des questions et attentes du jury module par module (pour les aides-soignants) ou domaine de formation par domaine de formation (pour les auxiliaires de vie sociale et les aides médico psychologiques).
- Aide au recensement des différentes activités effectivement réalisées par le candidat pour chaque module ou domaine de formation, aide au choix de situations pertinentes puisées dans l'expérience du candidat pour illustrer chaque module ou domaine de formation, aide à l'explicitation de l'activité**.
- Aide à l'organisation et à la présentation des éléments de preuves dans le Livret 2.
- Travail personnel : chaque candidat remplit les modules puis montre son travail la fois suivante au formateur (éventuels réajustements).

Travail sur l'entretien oral avec le jury :

- Explications sur le déroulement de l'entretien
- Conseils personnalisés et réponses aux questions.

*** En aucun cas, il ne s'agit de dire au candidat en quoi consiste la « bonne » pratique : le formateur ne s'appuie que sur la pratique réelle du candidat, telle qu'il la décrit.*